



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Ouest**

Service Entretien Modernisation du réseau

R.N. 24 – R.N. 166 – Restructuration de l'échangeur de Saint Antoine

Commune de Ploërmel

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
POUR LA DECLARATION DE PROJET**

PIECE N° 8 :

**Classement des futures voiries et attribution du
caractère de route express**

(Fichier nommé

« RN24_RN166_Ech_StAntoine_Dossier Enquête Publique_Pièce n°8 »)



RN24/RN166 Échangeur de Saint-Antoine à Ploërmel

Classement et statut des voiries concernées par le projet

Classement et statut des voiries concernées par le projet

En ce qui concerne la RN166, qui relie Ploërmel à Vannes sur 42km : il s'agit ici de la fin de la mise à 2x2 voies de la RN166, sur un tracé existant, qui va permettre une mise aux caractéristiques de route express du noeud RN166/RN24.

En ce qui concerne la bretelle Vannes Rennes : il s'agit d'une modification de tracé de la bretelle existante, celle-ci sera donc classée à l'identique.

En ce qui concerne le barreau routier : il s'agit d'un nouveau tracé reliant la rue de Redon à la rue René Cassin, au sein de la commune de Ploërmel, et sera intégré directement au réseau communal.

Il n'y aura pas de déclassement de voiries, en effet, la RN166 et la bretelle Vannes Rennes restent classées dans le réseau routier national, quant au barreau urbain, il s'agit d'une création.

Impact sur les usagers autorisés à circuler

Les travaux sur la RN166 vont permettre une mise aux caractéristiques de route express, qui sera son nouveau statut routier.

Actuellement les véhicules lents (tracteurs, voitures sans permis...) sont autorisés à circuler depuis l'échangeur précédent de la Gaudinais, dans le sens Vannes-Ploërmel et cette possibilité permettait un accès dangereux à la RN24 mais aussi au centre de Ploërmel.

Les accès directs riverains (y compris parcelles agricoles proches) ont été fermés en 2019 dans le cadre des travaux de sécurisation de la RN166.

La mise aux caractéristiques de route express de la RN166 interdira définitivement ces usagers de circuler sur ce tronçon.

Des accès à Ploërmel seront possibles pour eux, via le réseau communal (VC6, VC139, VC209) et le réseau départemental (RD8 et RD122).

